



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 17 novembre 2025**

**Délibération n° 2025\_166**  
**KRAKATOA - CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Maire, par suite d'une convocation en date du 11 novembre 2025.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 42**

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Mauricette BOISSEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Ghislaine BOUVIER, Jean-Pierre BRASSEUR, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Fatou THIAM, Fatou DIOP, Thierry TRIJOULET, Jean-Charles ASTIER.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 4**

Mesdames, Messieurs : Aude BLET-CHARAUDEAU à Bastien RIVIERES, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Joël MAUVIGNEY à Thierry TRIJOULET, Gérard SERVIES à Marie-Christine EWANS.

**ABSENTS : 3**

Mesdames, Messieurs : Olivier GAUNA, Emilie MARCHES, Daniel MARGNES.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX**

Monsieur Gérard CHAUSSET, Adjoint au Maire Délégué au Domaine public, Espaces verts, Mobilités et Travaux, rappelle à l'Assemblée que la salle de spectacles du Krakatoa, sis 3 avenue Victor Hugo à Mérignac et labellisée Scène de Musiques Actuelle (SMAC) fait l'objet d'un projet de rénovation et d'extension.

Le bâtiment futur requiert une puissance de raccordement électrique plus importante que l'actuel et impose la construction sur le site d'un poste de transformation électrique. Ce projet est sous maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS.

Ces travaux de modification du réseau électrique requièrent une autorisation d'occupation et de passage sur la parcelle communale cadastrée CZ 52.

Dans ce contexte, il est nécessaire de signer une convention de servitude entre ENEDIS et la commune autorisant l'implantation et le passage de cet ouvrage sur la parcelle communale CZ 52.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Transition écologique, Economie et Cadre de vie en date du 4 novembre 2025,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

#### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'approuver les termes de la convention de servitude ci-jointe, définissant les modalités financières et techniques de la réalisation de réseaux électriques sur la parcelle cadastrée CZ 52 ;

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec ENEDIS et à signer tous actes et documents se rapportant à ce dossier.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par 46 voix pour

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 17 novembre 2025



**Vanessa FERGEAU-RENAUX**  
Secrétaire de séance



**Thierry TRIJOULET**  
Maire de Mérignac

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture*

Envoyé en préfecture le 18/11/2025  
Reçu en préfecture le 18/11/2025  
Publié le 18/11/25  
ID 033-213302813-20251117-12748-DE-1-1

*et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*